Traitement de l'endettement de l'Entrepreneur Individuel (EI)

DÉPÔT D'UN DOSSIER AUPRÈS DU TRIBUNAL DE COMMERCE OU DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DU LIEU D'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

L'ENDETTEMENT EST UNIQUEMENT CONSTITUÉ DE DETTES PROFESSIONNELLES

Sur décision du juge

Le juge ouvre une procédure collective pour traiter le passif professionnel et si nécessaire personnel

L'ENDETTEMENT EST CONSTITUÉ DE DETTES PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Sur décision du juge

Par exception, **si la séparation des patrimoines personnel et professionnel a été respectée et avec l'accord** du débiteur

Le juge ouvre une procédure collective pour traiter le passif professionnel

Information réciproque

Le juge **saisit** la commission de surendettement du domicile de l'EI pour traiter le passif personnel

L'ENDETTEMENT EST UNIQUEMENT CONSTITUÉ DE DETTES PERSONNELLES

Sur décision du juge

Avec l'accord du débiteur, le juge **renvoie** le dossier à la commission de surendettement du domicile de l'EI

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME

823449 - BdF Dircom Studio Création - 12/2023